

Faire campagne en faveur d'une réforme légale pour l'interdiction des châtimets corporels :

Travailler avec le Gouvernement et le Parlement

Briefing 5 (juin 2009)



Global Initiative to
End All Corporal Punishment
of Children

C'est le Parlement qui doit adopter une nouvelle législation ou apporter des changements à une loi existante, et il est donc important de susciter de l'intérêt et du soutien auprès du Parlement le plus tôt possible. Par contre si le Gouvernement dispose de la majorité au sein du Parlement, il faudra plutôt faire pression auprès du Gouvernement, puisque tout projet de loi qu'il soumettra au Parlement aura de fortes chances d'être adopté.

Comment faire pression sur le Gouvernement

Identifier le service(s) gouvernemental (aux) en charge de la législation sur les châtimets corporels, un ou plusieurs ministres responsables, ainsi que de hauts responsables.

Identifier une organisation ou une alliance d'organisations qui a le plus d'influence possible sur le Gouvernement.

Identifier des enfants et des jeunes bien informés qui pourraient être impliqués dans les prises de contact avec le Gouvernement ainsi que dans des réunions.

Ecrire au(x) ministre(s) de tutelle et aux hauts responsables pour aborder la question des châtimets corporels et solliciter une entrevue pour en discuter. Ce premier contact avec le Gouvernement pourrait porter sur les points suivants :

- Recommandations faites par le Comité sur les droits de l'Enfant dans ses conclusions sur le rapport présenté par l'Etat conformément à la Convention sur les Droits de l'Enfant ; ainsi que l'Observation générale no. 8 du Comité de 2006 sur « Le droit de l'enfant à une protection contre les châtimets corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtimets (art 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres».
- Recommandations de l'Etude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence faite aux enfants
- Un résumé du statut légal actuel des châtimets corporels dans toutes les situations (domicile familial, école, système pénal, structures d'accueil) (cf. briefing 2)
- Un résumé des réformes nécessaires pour aboutir à l'interdiction totale des châtimets corporels
- Une récente enquête nationale en rapport avec la question des châtimets corporels

Continuer d'assurer le suivi des courriers, appels et requêtes, etc.- le lobbying peut s'avérer long et interminable.

Comment faire pression sur le Parlement

Le lobbying auprès du Parlement devrait commencer le plus tôt possible.

Identifier des membres du Parlement- si possible avec plus d'ancienneté - qui sont favorables à l'interdiction

Discuter des stratégies pour accroître le soutien des parlementaires *avant* d'encourager l'ouverture des débats au Parlement, ceci afin d'éviter de provoquer une opposition prématurée

Soulever la question au Parlement en :

- Utilisant les questions écrites et orales au Parlement. Demander à un membre du Parlement de poser des questions au Gouvernement portant sur :
 - La loi sur les châtimets corporels dans toutes les situations
 - Les actions que le Gouvernement entreprend pour s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'Homme en vue d'interdire et de mettre fin aux châtimets corporels
 - Un état des lieux de la prévalence des châtimets corporels
 - Un sujet d'actualité, par exemple un cas de châtiment corporel paru dans les medias, un rapport de recherche, de nouvelles recommandations portant sur les droits de l'Homme, etc.
- Organisant des réunions/enquêtes. Demander à un membre ou à un groupe de membres du Parlement ou à une commission parlementaire appropriée de-
 - Convoquer une réunion rassemblant les représentants des ONG, les institutions des droits de l'Homme et des enfants pour discuter de l'interdiction et de l'élimination des châtimets corporels
 - Initier une enquête sur les châtimets corporels ou sur la violence contre les enfants y compris les châtimets corporels, appelant les ONG, les enfants et autres à fournir des preuves
 - Initier un débat au Parlement portant sur la fin du recours aux châtimets corporels, *ou*
 - Entrer en contact avec les sièges des partis politiques, chercher à savoir qui sont les personnes en charge des politiques portant sur la question des enfants et trouver un moyen pour que la question soit soulevée au sein de la structure du parti politique- les membres du parti pourraient soulever cette question devant le Parlement. Commencer par le(s) parti(s) qui semblent les plus favorables à la cause.

Assurez-vous d'être tenus au courant d'une quelconque opportunité de réforme légale (cf. briefing 4)

Assurez- vous d'être bien informés et de comprendre les lois existantes et les changements nécessaires à une interdiction claire (cf. briefings 2 et 3)

Assurez- vous de comprendre la manière dont la législation est introduite devant le Parlement de votre pays ainsi que le processus parlementaire par le biais duquel les projets de loi/propositions de loi deviennent loi. Cela vous permettra de suivre l'évolution du projet de loi et d'être prêt à intervenir si nécessaire ; Par exemple en fournissant des informations, conseils et encouragements à ceux qui soutiennent le projet de loi au sein du Parlement.

Etablissez une liste d'arguments solides en faveur de l'interdiction et testez- les auprès de parlementaires sympathisants (cf. briefings 1 et 6)

Soyez prêt à répondre aux « questions fréquemment posées » sur l'interdiction des châtimets corporels (cf. briefing 6)

Rédigez des briefings clairs et concis (plus de détails pourront être fournis sur demande), testez- les auprès de parlementaires sympathisants et modifiez-les au besoin

Développez une base de données des membres du Parlement, en y incluant leurs coordonnées ainsi que celles de leur personnel, afin de leur envoyer des briefings par courriels/télécopies ou en main propre, de façon rapide et efficace.

Évitez d'informer les opposants notoires à la réforme légale car il y a peu de chances pour qu'ils se convertissent à la cause. Cela pourrait en revanche provoquer une opposition plus active.

Autres briefings également disponibles :

1. Comprendre la nécessité d'adopter une loi d'interdiction ;
2. Revoir la législation en vigueur ;
3. Rédiger la loi d'interdiction ;
4. Mettre en place une stratégie nationale
6. Lancer une action légale et faire usage des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'Homme ;
7. Principales ressources pour soutenir une campagne

Pour plus d'informations, visiter : www.endcorporalpunishment.org, courriel : info@endcorporalpunishment.org